

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Reprise des cours : le chef de l'Etat instruit le gouvernement

**LE** ministre de l'Education nationale, Patrick Daouda Mouguiama, a été reçu en audience par le président Ali Bongo Ondimba, hier. La problématique du retour des apprenants à l'école a essentiellement dominé les échanges.

ODOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**L**A question de la reprise des cours, suspendus suite à l'apparition des premiers cas du Covid-19 dans notre pays, préoccupe à plus d'un titre le chef de l'Etat gabonais, Ali Bongo Ondimba. C'est fort de cela qu'il a reçu en audience, hier au palais présidentiel, le ministre de l'Education nationale et de la Formation civique, Patrick

Mouguiama Daouda. Plusieurs collaborateurs du numéro un gabonais étaient présents. Occasion pour le président de la République de signifier au membre du gouvernement le caractère impératif de la reprise des cours. "Il est impératif que les élèves puissent reprendre le plus rapidement et le plus sereinement possible les cours, car leur éducation est une priorité absolue. Cette reprise des cours doit toutefois se faire dans des conditions de sécurité sanitaire maximales tant pour les élèves

que pour le corps enseignant. J'ai demandé au gouvernement d'y travailler activement avec obligation des résultats", a posté le chef de l'Etat sur sa page facebook. "Nous avons très hautement été instruit par le président de la République pour mettre en place une stratégie pour la reprise des cours. Donc je suis venu lui rendre compte de l'état d'avancement de cette stratégie. Elle (la reprise) est pour très bientôt", a déclaré le ministre Mouguiama Daouda au terme de l'entretien. Le ministre de l'Education na-



Photo: DR

**Le président Ali Bongo Ondimba a instruit le ministre Patrick Mouguiama Daouda (Education nationale) quant à la reprise sereine des cours.**

tionale reconnaît toutefois la nécessité de peaufiner ladite stratégie pour qu'elle soit parfaite. Non sans promettre l'annonce, dans peu de temps, de la

reprise des cours "dans certaines conditions". Lesquelles tiendront obligatoirement compte de la lutte contre la propagation du coronavirus dans notre pays.

## Dépénalisation de l'homosexualité : les sénateurs s'interrogent

**C'ÉTAIT** lors de l'audition du Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, hier, dans le cadre de l'examen du projet de loi portant modification de la loi N° 042/2018 du 5 juillet 2019 portant Code pénal en République gabonaise.

M.A.M  
Libreville/Gabon

**J**ULIEN Nkoghe Bekale a été auditionné hier au Sénat par les membres de la Commission des Lois. En présence de la présidente de ladite institution, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Les échanges ont essentiellement porté sur le projet de loi relatif à la révision du Code pénal gabonais. Un texte adopté mardi par la Chambre des députés. Comme à l'Assemblée nationale, le chef du gouvernement a expliqué aux sénateurs le bien-fondé de ce projet de modification. Le patron de l'administration gabonaise a, à cette occasion, indiqué que le texte qui avait déjà été voté en 2019 présentait plusieurs difficultés dans son applicabilité. Un ensemble d'éléments pour lesquels, Julien Nkoghe Bekale justifie la nécessité d'apporter des corrections appropriées pour une bonne compréhension et applicabilité des dispositions. Un exposé bien suivi par les sénateurs. Toutefois, ces derniers se sont interrogés sur l'absence de certaines dispositions contenues dans l'alinéa 5 de l'article 402 du texte voté en 2019. No-



Photo: DR

**Le 1er vice-président du Sénat lors de l'audition du Premier ministre.**

tamment celles qui pénalisent l'homosexualité au Gabon. Un fait qui suscite aujourd'hui diverses réactions dans l'opinion publique... En réponse aux interrogations des sénateurs, le Premier ministre a laissé entendre que le texte soumis à leur appréciation vise la modification d'un certain nombre d'articles. "Pas seulement celui relatif à la dépénalisation de l'homosexualité", a-t-il précisé. Il est à rappeler qu'en 2019, le vote du nouveau Code pénal avait fait l'objet de la mise en place d'une commission spéciale, malgré la procédure d'urgence. Le processus du vote dudit texte étant désormais enclenché, reste maintenant à savoir quel va être le format que vont arrêter les sénateurs pour l'examen de ce texte d'une importance capitale.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**HONORABLE  
ISSOZE NGONDET**

L'Assemblée Nationale rend hommage à un Député émérite qui a su en très peu de temps marquer les esprits de ses collègues profondément affligés.  
Repose en paix, Honorable Député,  
Monsieur le Premier Ministre.